

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
01 ACCEDER A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PLEIN EXERCICE APRES AVOIR OBTENU LE CESS	5
1 Qu'est-ce que le CESS ?	5
1.1 Enseignement général, technique et artistique	5
1.2 Enseignement professionnel	6
2 Différents moyens d'obtenir le CESS	6
2.1 Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles	6
Cycles d'examens	6
CESS général	6
CESS technique et artistique	8
CESS professionnel	9
Préparer le jury	11
2.2 Enseignement de promotion sociale	13
CESS- Humanités générales	13
Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS	14
2.3 Enseignement secondaire de plein exercice	15
2.4 D.A.E.S. (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur)	16
Conditions d'admission	16
Examen de maturité	16
2.5 Enseignement privé	17
3 Conditions particulières d'accès à certaines études supérieures	17
3.1 Examen d'entrée	17
3.2 Concours d'entrée et d'accès	17
3.3 Examen médical	17
3.4 Test d'orientation pour les études de médecine vétérinaire	17
3.5 Non-résidents	18
Conditions à respecter	18
Procédure d'admission spécifique pour les non résidents	21
02 ACCEDER A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PLEIN EXERCICE SANS LE CESS	22
1 Par le biais de l'examen d'admission pour accéder à l'enseignement supérieur de plein exercice	22
1.1 En Haute école	22
1.2 Université6F (hors sciences appliquées)	23
1.3 Sciences appliquées (Ingénieur civil)	24
1.4 Assistant social et Conseiller social	24
1.5 Enseignement supérieur paramédical de type court	25
Principe	25
Programme de l'épreuve	25
2 Par le biais de l'enseignement de promotion sociale	26
2.1 Enseignement de plein exercice	26
2.2 Comment obtenir un diplôme sans avoir le CESS ?	26
SOURCES JURIDIQUES	27
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR	29
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	29